

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 10/09/2019**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (13) : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Adjoints au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Alexandra STEMMELIN, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, Grégory ZUNQUIN, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ../"

Absent non excusé : ../"

Ont donné procuration (2) : Jean-Marc GINDER qui a donné procuration à Armand LE GAC. Jean-Marie BUTSCHA qui a donné procuration à Etienne ANTONOT.

Est désignée secrétaire de séance, Laetitia ORTSCHITT, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2019.
2. Convention de groupement de commande pour le transport scolaire vers le Centre Nautique d'Ottmarsheim.
3. Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.
4. Convention de Transfert des ZAE à la communauté d'agglomération (M2A).
5. Décision budgétaire modificative n°2 (subvention pour la reconstruction de Notre Dame de Paris)
6. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.
7. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
8. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2019.

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2019 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Convention de groupement de commande pour le transport scolaire vers le Centre Nautique d'Ottmarsheim.

Les six communes de l'ancienne Communauté de Communes « Porte de France Rhin Sud » souhaitent constituer un groupement de commandes au sens de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 pour la passation et l'exécution d'un marché public de transports scolaires des élèves des écoles élémentaires vers le Centre nautique d'Ottmarsheim ou à titre exceptionnel vers les stades de Chalampé ou Ottmarsheim pour des activités ponctuelles.

Un marché public avait déjà été lancé par la M2a en 2017. Ce dernier arrivant à échéance au 04 septembre 2019, il convient de relancer une nouvelle procédure.

A cet effet, il a été jugé pertinent de constituer un groupement de commandes qui permettra la mise en œuvre d'une seule procédure de passation de marché public, aboutissant à l'attribution du marché public à un opérateur économique unique. En ce sens, un regroupement des pouvoirs adjudicateurs est un outil qui leur permet de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats.

Il est proposé que la commune d'Ottmarsheim soit désignée coordonnateur du groupement et soit chargée à ce titre de mener la procédure de passation de marché public. Pour l'exécution de la convention, chaque collectivité sera chargée d'assurer le suivi des services délégués, chacune en ce qui concerne ses compétences.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

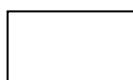
- **APPROUVE** le projet de convention constitutive de groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché public de transports scolaires entre les 6 communes de l'ancienne Communauté de communes, joint à la présente délibération ;
- **APPROUVE** que la Commune soit désignée coordonnateur du groupement de commande ;
- **DIRE** que les missions de coordination gérées par la Commune d'Ottmarsheim seront consenties à titre gratuit ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout acte afférent.

3. Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.

M. le Maire expose que le Comité Syndical du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin a adopté des nouveaux statuts en sa séance du 24 juin 2019.

Les modifications concernent essentiellement

- La réaffirmation de la propriété du Syndicat sur les ouvrages des réseaux publics d'électricité et gaz
- L'accompagnement par le Syndicat des collectivités et groupements en terme d'éclairage public, de planification énergétique et de mobilité propre (articles L. 2224-37 et suivants du CGCT)
- La mise en place de la Commission consultative Paritaire Energie (articles L. 2224-37-1 du CGCT)
- La possibilité de prendre des participations dans les sociétés commerciales, coopératives ou d'économie mixte (article L.314-28 du code de l'énergie)
- L'organisation d'une réunion d'information.



VU les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
 VU la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;
 Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Électricité et Gaz du Rhin ;
 Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibérations du 24 juin 2019 les statuts révisés
 OUI les explications de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur les nouveaux statuts tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin,
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.

4. Convention de Transfert des ZAE à la communauté d'agglomération (M2A).

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017 et en application de la loi NOTRe, M2a exerce de plein droit, en lieu des communes membres, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Par décision du 17 décembre 2018, le Conseil d'Agglomération a approuvé à l'unanimité les modalités du transfert de la compétence.

Les modalités d'application de ce transfert de compétence sont précisées pour chaque commune par un projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de transfert d'activités économiques,
- **CHARGE** le Maire de la signature de la convention net de tout document afférent.

5. Décision budgétaire modificative n°2 (subvention pour la reconstruction de Notre Dame de Paris)

Par décision du Conseil Municipal du 25 juin 2019 le Conseil Municipal a décidé de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris.

Une circulaire interministérielle est venue préciser que le compte d'imputation des dons des collectivités est le 204183. N'ayant pas de crédits ouverts sur ce compte, M. le Maire propose la décision budgétaire modificative suivante :

Budget principal			
Section : Investissement			
Dépenses	Montant initial (BP 2019)	Nouveau Montant	
2031 (Frais d'études)	18 000,00 €	17 700,00 €	- 300,00 €
204183 (Projets d'infrastructure de niveau national)	0,00 €	300,00	+ 300,00 €

La section d'investissement restant équilibrée à 450 000,00 €



Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 ci-dessus
- **CHARGE M.** le Maire de son exécution et de la signature de tout document afférent.

6. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.

Réhabilitation calvaire entrée Est du village, Entreprise de charpente MEYER Martin, 2 172,00 € TTC.

Réalisation d'une dalle pour l'installation du jeu extérieur de l'école maternelle, EARL Landovwa, 2 966,40 € TTC.

Relevé topographique centre village, AGE Clog Géomètres experts, 2 748,00 € TTC

Jumelage avec Labouheyre (repas, fournitures diverses, visites guidées ...), total : 6 842,26 €

Aide sociale et secours d'urgence (en application de la décision du Conseil Municipal du 12 mars 2019) :

Octroi de deux bons alimentaires de 100 € (août et septembre 2019) pour une famille dans le besoin, suite à examen de la situation et avis motivé de l'assistante sociale du pôle médico-social de Rixheim.

7. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.

M. le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Me WALD, notaire à Huningue, maison 13 rue Louhans.

Me TEMEL, notaire à Mulhouse, maison 17 rue de l'Ecole.

Me WALD, notaire à Huningue, maison 12 rue des Fleurs.

Me HERZOG, notaire à Mulhouse, maison 20 rue d'Alsace.

Me GREWIS, notaire à Hégenheim, maison accolée 5 rue de Normandie.

Me GREWIS, notaire à Hégenheim, maison accolée 13 C rue du Rhin.

Me CHAUVIN, notaire à Mulhouse, maison 3 rue du Moulin.

Certificat d'urbanisme

Me TRESCH-THUET, notaire à Mulhouse, maison 20 rue d'Alsace.

Me MUNCH-GREDY, notaire à Mulhouse, maison 1A rue des Jardins.

Me WALD-LODOVICHETTI, notaire à Huningue, maison 13 rue de Louhans.

Me TEMEL, notaire à Mulhouse, maison 17 rue de l'Ecole.

Me GREWIS, notaire à Hégenheim, maison 5 rue de Normandie.

Me KLEIN, notaire à Sierentz, parcelles agricoles.

ESCHER Daniel, 7 rue Séger, CUB opérationnel, division foncière pour projet 16 rue Séger.

Me WALD, notaire à Huningue, maison 12 rue des Fleurs.

Me GREWIS, notaire à Hégenheim, maison 13C rue du Rhin.

Me CHAUVIN, notaire à Mulhouse, maison 3 rue du Moulin.

Déclaration préalable de travaux.

WENZINGER Jean-Marie, 10 rue de Louhans, Clôture en zone AU.

ARNOLD Cédric, 20 rue de la Forêt Noire, piscine.

ARNOLD Cédric, 20 rue de la Forêt Noire, mûr de clôture.

CORONA Aurore, 9 rue des Violettes, piscine + clôture.



WALDECK Damien & Tiffany, 1 rue Saint-Martin, pose de panneaux photovoltaïques.
SCHROEDER Astrid, 5 rue d'Alsace, pose de panneaux photovoltaïques.
HERRMANN Matthieu, 6 place Rapp, isolation extérieure maison.
MUNCH Stéphan, 7 rue de Louhans, clôture.

Permis de construire :

DOS SANTOS Charles, 2 A rue du Rhin, transformation d'une grange en 2 logements.

Permis de démolir :

Néant.

8. Divers.

Le 21 septembre se tiendra la rencontre avec Bad Bellingen et Reigolswil à Petit-Landau. Au programme : visite de la ferme SUTTER et dîner en commun à la salle polyvalente.

Une étude sur la planification énergétique et le développement des énergies renouvelables est menée par M2A. La pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente et l'église sont à l'étude.

M. le Maire présente un devis pour la réfection des portes de l'église : montant estimé : 28 000,00 €. Des contacts ont été pris avec la Fondation du Patrimoine (subvention éventuelle) et le Conseil de Fabrique (maitrise d'œuvre et choix des matériaux). Des devis pour la réfection de l'orgue sont en cours. Des rencontres sont prévues avec différents facteurs d'orgue.

Un flache (eau stagnante en cas de pluie) a été détecté face au 1 rue Saint Martin. L'entreprise qui a réalisé les travaux s'est engagé à reprendre les pentes dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Un lampadaire rue de Louhans a été arraché. Un dossier est en cours au niveau de l'assurance pour son remplacement par l'entreprise incriminée.

Des parents de Petit-Landau se sont plaints du manque d'enseignant allemand à l'école bilingue de Hombourg.

La gendarmerie a constaté une recrudescence des cambriolages et des effractions de voiture. Nous appelons tous les habitants à la prudence.

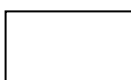
L'emplacement pour une antenne relais téléphonie mobile a été défini entre Niffer et Petit-Landau.

Une fenêtre a été endommagée à l'école élémentaire suite à ce qui s'apparente à une tentative d'effraction. Le service technique a procédé à la réparation.

Une rencontre avec le nouveau curé de la Communauté de Paroisse et les maires, les conseils de Fabrique des paroisses de la Communauté de Paroisse est programmée pour le 18 septembre.

Concernant l'urbanisation de la rue du Château, les derniers propriétaires concernés sont venus signer le PV d'arpentage. Il sera transmis au Livre Foncier pour inscription des parcelles ainsi créées.

Carole TALLEUX informe que le personnel du Multi Accueil a plusieurs projets intergénérationnels entre les enfants et les seniors de Petit-Landau. Une rencontre est prévue courant octobre.



Laetitia ORTSCHITT informe que l'association Y A D'LA JOIE organisera la fête de la Bière le 5 octobre.

Myriam WENDLING s'est rendue à l'Assemblée Générale des Molènes. Elle informe que la Directrice a présenté sa démission. Une solution pour son remplacement est à l'étude. Importante rotation du personnel qui pose également problèmes dans la gestion des Molènes.

Clément URICHER informe que le séjour des landais s'est très bien déroulé, avec notamment le spectacle proposé par le groupe folklorique l'après-midi du samedi 24 août sur le parvis de la salle polyvalente, devant un public nombreux. M. le Maire remercie Clément URICHER pour son travail et son engagement qui ont largement contribué au bon déroulement du séjour.

Le conseil devra se prononcer sur le sens de circulation de la rue des Vosges

En 2020 le Corps des Sapeurs-Pompiers fêtera ses 100 ans

L'usage de drones peut être envisagé dans les collectivités

Madame Magali Berger-Saunier a été nommée inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Riedisheim en remplacement de Madame Burget

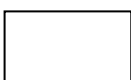
Qualité des eaux destinées à la consommation humaine : les prélèvements et mesures de terrain effectués par l'ARS en date du 26/08/19 concluent à une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Prochaines rencontres :

1^{er} octobre : commissions réunies.

22 octobre : Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h30.

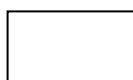


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 25/06/2019**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2019.
2. Convention de groupement de commande pour le transport scolaire vers le Centre Nautique d'Ottmarsheim.
3. Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.
4. Convention de Transfert des ZAE à la communauté d'agglomération (M2A).
5. Décision budgétaire modificative n°2 (subvention pour la reconstruction de Notre Dame de Paris)
6. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.
7. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
8. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint		
GINDER Jean-Marc	3° adjoint	Procuration à Armand LE GAC	
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		
SUTTER Antoine	Conseiller municipal		
ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal		



STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
BUTSCHA Christian	Conseiller municipal		
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal	Procuration à Etienne ANTONOT	

